

# PROJET ASSOCIATIF « ECOLE LES MENHIRS »

## INTRODUCTION

L'association « Les Menhirs » qui existe depuis 1969 sous le nom « Club des Menhirs » a vu le jour au Sel-de-Bretagne à partir d'un groupe d'amis. Le but était de réunir les jeunes des environs autour de quelques activités diverses éducatives.

L'activité musicale a démarré sous la forme de bénévolat en 1986 par Pascale Clessin et Charles Quimbert. Elle s'est, depuis, structurée avec l'embauche de salariés et l'augmentation du nombre d'activités pratiquées.

## I) LE BUT ET LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

La création même de l'association en 1969 est le résultat de la volonté de créer un espace de convivialité et d'échanges autour de la musique traditionnelle. Cet esprit perdure encore actuellement à travers l'école dont l'objectif est d'enseigner et transmettre la musique traditionnelle mais aussi de proposer des actions culturelles en milieu rural, de développer un espace d'échanges entre les cultures et les générations et d'ouvrir à la diversité culturelle. Dans les communes rurales, il est important d'avoir un lieu de convivialité qui apporte du dynamisme culturel et qui crée des rencontres entre les habitants, pour éviter le phénomène de « cité-dortoir ». L'école contribue donc à créer un lien culturel, social pour la commune et ses environs au travers des cours et des manifestations organisées. D'autre part, nous créons quelques emplois.

Notre objectif est donc d'enseigner et transmettre la musique traditionnelle prioritairement bretonne et principalement de Haute Bretagne. Priorité est donnée à l'oralité et l'imprégnation (par le geste, l'oreille et la mémoire), l'écriture n'intervenant qu'en second lieu en s'adaptant au profil et à la demande de l'élève

On apprend donc ici d'abord par imitation. On montre le bon geste, la bonne tenue de l'instrument et la posture. La méthode d'apprentissage proposée repose sur l'oralité (apprentissage par l'oreille, le geste, la mémoire). Le but est de former des praticiens de la musique et non des théoriciens. En ayant une oreille bien formée, les élèves peuvent retranscrire très facilement sur leur instrument un morceau sans aucun problème. De plus, si l'oreille a été bien éduquée, il est ensuite encore plus facile de comprendre le solfège. Cela ne signifie pas pour autant que le support écrit n'ait jamais été employé (ex : les feuilles volantes) pour tenter de suppléer à cette mémoire mais qu'il a toujours été renvoyé à un second plan. L'oralité laisse libre la notion de **variation** car il n'y a aucun respect de l'écrit à avoir. L'écrit est aussi un des supports d'information (où je pose mes doigts pour jouer ce qui est écrit) et prend alors la forme de tablature. Là encore l'élève doit apprendre à retrouver seul les phrases musicales qu'il a à jouer sur son instrument et doit se montrer capable de jouer sans ce support. Il ne s'agit pas pour autant de nier ce que l'écriture peut apporter comme aide au niveau de la mémoire et comme moyen pratique de communication. Aussi chacun est libre de donner partitions et tablatures une fois l'apprentissage fini en vérifiant que le rapport ne s'inverse pas et que l'écrit ne soit mis en avant.

Notre contenu se porte principalement sur la musique bretonne et cherche donc à former des musiciens qui pourraient être susceptibles d'animer de multiples manifestations allant de la veillée au fest-noz, du mariage au concert, voire d'enseigner eux-mêmes plus tard cette même

musique. Le contenu et la méthode de transmission importent plus que l'instrument qui le supporte. C'est pourquoi des instruments qui n'étaient pas utilisés traditionnellement peuvent fort bien trouver leurs places ici (piano, percussions). L'école de musique s'adresse à tous publics particuliers. Il s'agit d'aider à populariser une pratique instrumentale et former à terme de nouveaux transmetteurs. L'enfant comme l'adulte peut donc y trouver un moyen d'expression.

L'école de musique prétend défendre aussi des musiques identitaires, et peut lors de stages (exemple : stage avec les polyphonies albanaises, ou stage avec Régis Huiban en avril 2013 sur les relations entre les musiques improvisées et les musiques traditionnelles) proposer d'opérer une mixité avec d'autres cultures fortes de ce monde. Ceci se trouve confirmé par : le fait que les percussions africaines, la flûte traversière en bois, la guitare, le piano, et la harpe africaine sont enseignés, que des instruments d'autres esthétiques (les cuivres, la batterie complète, les cordes pincées du monde : bouzouki, sâz, mandoline) sont présentés lors de notre année de découverte instrumentale, enfin, que nous proposons depuis plusieurs années des concerts de musique traditionnelle d'autres pays avec des échanges avec notre musique.

Notre enseignement contribue à entretenir un lien entre les générations passées et actuelles. Notre but étant que nos élèves soient de futurs transmetteurs de cette imprégnation culturelle. Il permet également de s'ouvrir vers d'autres cultures traditionnelles (musique irlandaise, musique africaine, musique québécoise...)

Les enseignants sont dans l'ensemble sensibilisés par leur formation ou/et par leur milieu culturel d'origine. Seuls un enseignant de guitare et l'enseignante de percussions africaines (harpe n'Goni) forment une exception mais ont adhéré facilement au projet d'enseignement. Il existe une vraie volonté des enseignants de poursuivre dans ce cadre pédagogique.

Les salariés (coordinateurs et enseignants) se sentent de plus en plus concernés moralement par la vie de l'association ce qui la rend beaucoup plus dynamique et contribue à garder dans l'école l'esprit soutenu par l'association.

## **II) NOS ACTIVITES**

### **A) Les activités pédagogiques régulières**

- **Activités de découvertes** : se font en 29 séances hebdomadaires de 30 minutes, la fête de la St Jean fait figure de trentième séance) Les groupes sont constitués de 8 élèves au maximum.

#### *Eveil musical de 9 mois à 6 ans.*

C'est un éveil à la musique traditionnelle, mais avec une ouverture vers d'autres esthétiques musicales (Diverses comptines non-traditionnelles, chant,...). Nous proposons trois ateliers en fonction de l'âge :

- Un atelier de 9 mois à 3 ans plus basé sur une sensibilisation à la musique.
- Un atelier de 3 à 4 ans, un peu plus participatif de la part des enfants.

- Un atelier de 4 à 5 ans, et un atelier de 5 à 6 ans, qui se rapprochent plus d'un enseignement d'éveil standard, mais avec un début de découverte d'instruments.

### Découverte instrumentale de 6 à 8 ans

Nous proposons :

- Dans les instruments proposés à l'école : Les bois traditionnels (Bombarde, biniou, Flûte traversière en bois, cornemuse, clarinette traditionnelle, saxophone traditionnel), le chant traditionnel, les cordes frottées, les percussions du monde et la harpe n'goni, l'accordéon diatonique, le piano.
- Dans les instruments non-proposés à l'école (en partenariat avec la MJC de Messac-Guipry) : Les cordes du monde, les cuivres, la batterie complète.

Chaque instrument est présenté 2 ou 3 fois suivant un planning défini au début de l'année.

- **Pratique instrumentale en 2 cycles**

- Les instruments traditionnels bretons : Accordéon diatonique, bombarde, clarinette, violon. Nous avons choisi ces instruments car, étant une école de musique traditionnelle, il nous fallait des instruments pratiqués en Bretagne à l'époque de la société traditionnelle.
- Les instruments traditionnels d'autres pays : percussions africaines, harpe n'goni, flûte traversière en bois. Nous avons choisi d'enseigner cette dernière car c'est un instrument traditionnel irlandais, et qu'actuellement, en Bretagne, il y a de nombreux flûtistes dans les groupes de fest-noz. Pour les instruments africains, nous avons eu une demande de la part des élèves et de certains enseignants de l'école.
- Les instruments autres : guitare et piano. C'est la demande qui a fait que nous enseignons ces instruments actuellement à l'école de musique. Ces instruments peuvent servir d'accompagnement lors de la pratique de musique d'ensemble.

✓ **CYCLE 1**

- Il comprend 20 minutes de pratique instrumentale par semaine soit 29 séances annuelles (la fête de la St Jean fait figure de trentième séance). Le volume horaire peut augmenter en fonction du nombre d'élèves (groupe de 2 donc 40 minutes) sauf pour les ateliers collectifs.

Remarque : Nous aimerions intégrer la danse mais nous rencontrons des difficultés à mettre ce cours en pratique. En effet, dans les communes environnantes, des associations proposent des ateliers animés par des enseignants bénévoles non-rémunérés, le prix est donc très attractif. Notre statut d'école employant des salariés nous impose de pratiquer des tarifs beaucoup plus élevés et donc dissuasifs.

➤ **Les cours collectifs**

Le chant gallo

C'est un groupe de 25 personnes environ. Des élèves peuvent intégrer cet atelier en cours d'année, mais une limite de 30 élèves a été fixée, pour que les conditions de travail soient optimales. L'organisation est la suivante : une matinée en groupe complet à laquelle s'ajoute une ½ journée en ½ groupe. Chaque élève bénéficie donc d'une journée par mois.

La Harpe Celtique

Les élèves de harpe se réunissent 1 h 15 tous les 15 jours divisés en 2 groupes. Le premier est composé de 3 enfants et le deuxième de 2 adultes. Alternance de cours de harpe avec une enseignante de harpe celtique et une enseignante de harpe africaine « Kamélé N'Goni » (Luth du Mali) qui base ses cours sur le rythme, et sur l'apprentissage de morceaux africains sur leur harpe celtique.

Cette alternance a été décidée du fait que l'enseignante de harpe celtique n'est disponible qu'une fois/mois, les élèves étant demandeurs de cours intermédiaires, nous avons opté pour cette solution qui se révèle satisfaisante à l'usage.

✓ **CYCLE 2**

Il permet d'approfondir les connaissances acquises en cycle 1, vise l'autonomie et la spécialisation de l'élève.

Il comprend : 9 séances de 30 minutes de pratique instrumentale individuelle

15 séances de 40 minutes de musique d'ensemble. Cette année les ensembles sont les suivants : 1<sup>er</sup> groupe : Guitare, accordéon diatonique, et deux chanteuses traditionnelles. 2<sup>ème</sup> groupe : Guitare, un accordéon diatonique, et une chanteuse. 3<sup>ème</sup> groupe : Flûte traversière, piano, et une chanteuse. Les deux enseignants qui assurent ces ateliers sont Bernard Subert et Yohann Le Ferrand, choisis pour leur travail régulier dans des groupes de musique traditionnelle.

8 séances d'1 heure de chant et de danse. Ces 2 activités sont regroupées dans la même heure de cours, donnant un atelier de culture générale traditionnelle bretonne. Cet atelier est enseigné par Emmanuelle Bouthillier.

## **B) Les activités pédagogiques ponctuelles**

- Ateliers complémentaires

5 ateliers de 1 h 30 sont proposés aux enfants de 6 à 10 ans. Ils sont axés sur la culture générale de la musique traditionnelle (rythme, chant et danse).

Un calendrier est proposé en début d'année en fonction des manifestations de l'école de musique qui ont lieu pendant des week-ends. Nous souhaitons, pour une continuité pédagogique, que les élèves soient les mêmes d'une séance à une autre mais nous acceptons tous les enfants voulant participer à ceux-ci. Toutefois, il est difficile, en fonction des contraintes familiales, de réunir les mêmes enfants à chaque fois.

- Stage

Nous proposons différents types de stages selon les manifestations.

Quelques exemples :

Juillet 2012 stage de polyphonies albanaises avec le groupe Mallakaster

Octobre 2012 : Stage de danses Cajun

Avril 2013 : stage de rencontres avec la musique traditionnelle et la musique improvisée

Il y a une volonté de faire un stage par année au minimum.

Nous ouvrons les stages à tout public moyennant une participation financière incluant l'adhésion à l'association. Nous communiquons par voie de presse, mail, réseaux des musiques traditionnelles pour attirer le maximum de futurs stagiaires.

### **C) Les activités culturelles : manifestations**

Chaque année, l'association organise un spectacle du Grand Soufflet, la veillée aux châtaignes, le fest-deiz avec la galette des rois avec un spectacle pour enfants, un concert de printemps et fête de l'école avec le feu de la Saint Jean se terminant par un fest-noz « scène ouverte ».

Certaines de ces manifestations sont devenues des actions d'ouverture dans le cadre du projet musique de territoire de communauté de communes. Tous les fest-noz « scène ouverte » sont ouverts aux élèves pour qu'ils jouent devant un public de danseurs (différent de l'audition).

### **D) Les projets pour la rentrée prochaine**

Nous avons projet de restructurer l'enseignement de l'école de musique car le problème actuel est qu'il n'y a aucune continuité entre le cycle 1 et le cycle 2. En effet, les élèves passent d'un cours hebdomadaire de 20 min, à un cours individuel mensuel + un cours de musique d'ensemble bimensuel + un cours de chant et danse. Les élèves ne s'y retrouvent plus et le changement est trop radical. De plus, il a été remarqué un manque d'imprégnation de la part des élèves ce qui est nécessaire pour bien progresser avec son instrument.

Le projet est le suivant :

- Pour les enfants (et les adultes qui le veulent) de cycle 1 : 29 cours d'instrument de 20 min (avec toujours la formule 40 min à 2, 1h à 3) + 15 cours de culture générale (Rythme, Chant, Danse, Musique d'ensemble répartis uniformément dans l'année).
- Pour les adultes qui ne veulent pas la nouvelle formule : Seulement 29 cours d'instruments de 20 min (avec la formule 40 min à 2, 1h à 3). Ces adultes sont donc hors-cycles.
- Pour les enfants (et les adultes qui le veulent) de cycle 2 : 29 cours d'instrument de 20 min (idem) + 15 cours de culture générale + Ateliers d'Approfondissement\*.

L'approfondissement\* peut prendre plusieurs formes :

- Atelier musique irlandaise
- Petits ensembles de musique bretonne (comme actuellement en cycle 2)
- Atelier musique des pays de l'Est.
- Atelier de percussions

Ces ateliers d'approfondissement peuvent avoir une cadence hebdomadaire ou mensuelle, voire même de stage trimestriel en fonction de la disponibilité des enseignants.

Les élèves seraient mis en cycle 1 ou en cycle 2 en fonction de leur capacité à être autonome ou pas avec l'instrument comme dans toute autre école de musique. C'est à dire qu'un élève qui commence à être autonome avec son instrument serait mis en cycle 2, avec l'accord de l'enseignant et du coordinateur pédagogique. Ce ne sont plus les élèves qui décident d'aller en cycle 2, mais les enseignants et le coordinateur pédagogique.

Bien entendu, le cycle 2 actuel n'existera plus si ce modèle d'enseignement voit le jour.

## **E) Les publics visés et les évolutions souhaitées**

Nous touchons un public appartenant à toutes les tranches d'âges et toutes les catégories sociales par nos prix attractifs.

Nous constatons cependant que certaines catégories sont, pour l'instant, peu ou pas représentées, nous avons donc en projet des actions envers :

- les adolescents : tranche d'âge très peu représentée, question : que deviennent les enfants formés musicalement à l'école ?..
- Les personnes souffrant de handicaps (envers par exemple, l'IME et le CAT de Bain-de-Bretagne)
- Les personnes âgées : l'ouverture prochaine d'un EHPAD sur la commune nous encourage dans cette démarche qui pourrait éventuellement s'étendre vers les communes environnantes. A noter qu'au cours de l'année 2011-2012, quelques élèves sont intervenus lors de l'Assemblée Générale de l'ADMR à Tresboeuf

D'autre part, nous envisageons de demander la liste des nouveaux habitants de la commune afin de leur donner une information spécifique.

L'école est ouverte à une campagne de sensibilisation sur la commune.

## **III) LE FONCTIONNEMENT**

### **A) Les moyens humains : l'organigramme de l'association**

( voir document joint)

Du point de vue management, le fonctionnement est le suivant : l'association par l'intermédiaire de son ( sa) président (e) joue son rôle d'employeur et de responsable du fonctionnement général. Dans la pratique, l'activité pédagogique est sous la responsabilité du coordinateur pédagogique qui entretient directement les relations, y compris hiérarchiques, avec les enseignants, le président n'intervenant que ponctuellement en cas de problème particulier. Aucune décision de quelque ordre qu'elle soit ne peut être prise sans l'accord du Conseil d'Administration

Des membres du Conseil d'Administration participent toujours aux recrutements de nouveaux personnels.

La coordinatrice administrative assure le lien entre les différentes parties : élèves, enseignants, membres du Conseil d'Administration etc...

### **B) Les réseaux dont nous faisons partie**

✓ Partenaires

## CCMVS

La Communauté de Communes, les mairies de Pancé, Chanteloup, Bourgbarré, Le Sel et le Conseil Général.

Une convention a été signée début 2011 entre la CCMVS et les 3 structures d'enseignement musical (Opus 17, MJC Messac- Guipry).

Le financement comprend 3 volets :

- L'aide socle : financement des postes de coordination
- L'aide aux actions d'ouverture
- L'achat d'un parc d'instruments

Ce nouveau mode de fonctionnement a renforcé les liens entre les 3 structures grâce à des réunions régulières. Il existe trois types de comité :

- Un comité technique composé des coordinateurs de chaque structure et de l'animatrice-musique se réunit tous les 3 semaines pour élaborer les projets et en assurer le suivi.
- Un comité de pilotage composé des présidents d'association, des membres des bureaux, des coordinateurs, de l'animatrice musique, de l'animatrice culture et d'un élu référent musique pour la validation du travail du comité technique. Rencontre tous les 4 à 5 semaines.
- Un comité de projet du territoire musique composé des élus de la commission culture, un élu des moyens généraux et les présidents d'association pour faire un bilan de l'année écoulé.

Les nouveaux moyens financiers et humains à disposition ont permis d'améliorer et d'élargir l'accès à la musique à un plus large public :

Intervention dans les structures de petites enfance

Envers les groupes de jeunes amateurs

Location d'instruments à bas coût aux familles au faible quotient familial.

Ils ont permis d'élargir l'offre pédagogique (ouverture d'une classe de découverte instrumentale) grâce à l'instrumentarium et les échanges avec les autres structures.

Il faut toutefois noter quelques inconvénients :

Des moyens financiers très fléchés empêchant une totale liberté de fonctionnement par un manque de ressource associative. Par exemple, si nous désirons organiser un concert de musique traditionnelle, qui ne rentre pas dans les projets d'action d'ouverture, et qui est onéreux, nous ne pouvons le faire faute de moyens.

Une augmentation non-négligeable de la quantité de travail tant au niveau des coordinateurs et des bénévoles de l'association.

## Les Mairies

Les mairies participent par la mise à disposition de leurs salles. La commune de Bourgbarré (hors Communauté de Communes) nous verse une subvention en fonction du nombre d'élèves de la commune.

## ✓ Les réseaux d'ordre culturel

Le plus important est le réseau formé avec les deux écoles de musique traditionnelle : le GCBPV et la Bouèze avec lesquels nous avons établi un plan de formation pour les enseignants.

D'autre part, nous adhérons à Dastum (nous sommes un des pôles d'accès à la base de données de collectage en Bretagne), à Skeudenn Bro Roazhon (entente culturelle bretonne du pays de Rennes),

au Grand Soufflet dont nous organisons un concert annuel et le CNEA qui est un conseil administratif et juridique.

De plus, nous participons à des projets de Musicole (Ecole de Pays) au niveau des écoles primaires.

### **C) Les moyens matériels**

L'association possède un peu de matériel :

- 1 parc informatique (ordinateur de bureau, imprimante, un ordinateur portable, un autre ordinateur de bureau réservé à la consultation de la base « Dastum »
  - Un lecteur CD
  - Un appareil photos
  - Des instruments de musique :
    - Un parc instrumental pour l'éveil ainsi que des surdo
    - 3 pianos
    - 2 accordéons diatoniques
    - 1 guitare
    - 1 harpe
    - 1 violon demi
- ✓ Un four à micro-ondes et une cafetière pour les enseignants.

### **D) Les ressources**

- ✓ Les adhésions plus les cours des élèves

Nous pratiquons 2 types de tarifs selon le lieu d'habitation Communauté de Communes et Hors Communauté de communes. Une réduction à partir de la deuxième activité au sein de l'association est appliquée.

	Communauté de communes	Hors Communauté de communes
Adhésion	16	16
Cycle 1 et 2	285	310
Eveil	140	155
Musique d'ensemble	105	115
Chant Vannetais	85	95
Chant Gallo	175	190
Découverte instrum.	130	140

- ✓ Les subventions

Nous recevons des subventions de la Communauté de communes, du Conseil Général et de la commune de Bourgbarré. La subvention de la Communauté de Communes (CCMVS) est fléchée et doit assurer le coût de la coordination (2 coordinateurs), les autres revenus (adhésions, prix des cours, autres subventions) sont utilisés pour les salaires des enseignants, les frais de fonctionnement et d'investissement...

La subvention de la mairie du Sel de Bretagne consiste en la mise à disposition gratuite des locaux, charges comprises, ainsi que la photocopieuse de la mairie. Les charges de gestion courante (téléphone, affranchissement,...) sont payées par l'association.

## **IV) EVALUATION**

### **A) Sur le plan quantitatif**

✓ Membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 9 membres dont 5 personnes font parties du bureau.

✓ Le nombre de salariés

14 professeurs

1 coordinateur pédagogique et enseignant

1 coordinatrice administrative

Soit l'équivalent à 5 temps plein

✓ Le nombre d'adhérents

	2010-2011	2011-2012	<b>2012-2013</b>
Nombre d'élèves inscrits	285	262	<b>246</b>
Nombre d'élèves de la Communauté de Communes	201	197	<b>173</b>
Nombre de familles	212	192	<b>186</b>

### **Répartition des élèves par tranches d'âge en 2012-2013**

<b>TRANCHES D'AGE</b>	
0 - 5	30
6 - 10	75
11 - 14	40
15 - 18	12
18 - 26	4
+ 26	85
<b>TOTAL</b>	<b>246</b>

**Répartition par communes**

<b>COMMUNE</b>	<b>NB</b>
BAIN DE BRETAGNE	18
CHANTELOUP	20
CREVIN	7
ERCE EN LAMEE	12
LA BOSSE DE BRETAGNE	15
LALLEU	4
LA COUYERE	1
LA NOE BLANCHE	1
LE PETIT FOUGERAY	10
LE SEL DE BRETAGNE	28
MESSAC	3
PANCE	13
PLECHATEL	11
POLIGNE	14
SAULNIERES	7
TEILLAY	2
TRESBOEUF	7
<b>TOTAL Communauté de Communes</b>	<b>173</b>
GUIGNEN	1
PARIS	2
CHENNEVIERES SUR MARNE	1
GUICHEN	5
LA DOMINELAIS	8
JANZE	1
ORGERES	2
BOURGBARRE	28
RENNES	5
SAINT ERBLON	2
MONTREUIL	1
SAINTE COLOMBE	1
ESSE	2
CORPS-NUDS	3
LE THEIL DE BRETAGNE	1
THOURIE	2
SAINT GILDAS DE RHUYS	1
CHAVAGNE	1
SAINT SENOUX	1
SAINT SULPLICES DES LANDES	1
PIRE SUR SEICHE	1
MOUAZE	1
CHANTEPIE	1
SOULVACHE	1
<b>TOTAL Hors CC</b>	<b>73</b>
<b>TOTAL</b>	<b>246</b>

✓ Le nombre d'activités

<u>ENSEIGNEMENT</u>	<u>NOMBRE D'INSCRITS</u>	<u>ENSEIGNANTS</u>	<u>LIEUX</u>
Bombarde	5	Kévin COLAS	Le Sel
Clarinette	5	Kévin COLAS Bernard SUBERT	Le Sel
Flûte	8	Kenan GUERNALEC	Le Sel
Guitare	47	Dominique MEGRET- Yohann LEFERRAND	Chanteloup Pancé
Violon	12	Alain BOULET	Le Sel
Harpe	5	Lina BELLARD	Le Sel
Goni :	1	Caroline ROBERT	Le Sel
Piano	43	Kenan GUERNALEC Yves-Marie DENIS	Le Sel
Accordéon	39	Patrick BARDOUL Damien TATARD	Le Sel Bourgbarré Bain-de-Bretagne
Percussions	10	Caroline ROBERT	Le Sel
Découverte instrumentale	11		Le Sel
Eveil musical	30	Julie SIMON Lola BELLIER	Le Sel
Chant adulte :	27	Charles QUIMBERT	Le Sel

✓ Le nombre de manifestations

Nous proposons plus de 6 manifestations dans l'année.

Le nombre de spectateurs est très variable et difficile à évaluer lors des manifestations gratuites (10 à 250 personnes).

✓ Résultat financier (voir pièce jointe)

Le bilan financier est réalisé par un expert-comptable.

## **B) Sur le plan qualitatif**

### **1. Evaluation du fonctionnement de l'école**

#### ✓ Les élèves

Pour évaluer les élèves, nous n'avons pas d'examen à proprement parlé. Nous les sollicitons pour jouer en public lors des manifestations.

De plus, dans le cadre du nouveau projet pédagogique en vigueur en septembre 2013, le suivi de l'élève se fera par l'enseignant toute l'année épaulé par le coordinateur pédagogique.

Pour l'éveil musical, les parents sont conviés une fois par trimestre à constater les progrès de leur enfant lors d'une séance.

#### ✓ Qualité de l'enseignement

Il y a trois réunions pédagogiques par an. Les échanges sont constructifs et portent à la fois sur la pédagogie de l'école, sur le comportement des élèves en cours, sur des projets et manifestations annuelles.

La participation des enseignants est satisfaisante et de plus en plus importante.

Il n'y a pas d'entretien individuel systématique employeur-salarié mais des rencontres occasionnellement lors des interours, les fins de réunions et manifestations...

#### ✓ Formation des enseignants

Nous proposons avec les deux autres écoles de musique traditionnelle départementale (La Bouèze, le Groupement Culturel Breton de Vilaine) un plan de trois formations.

Des demandes individuelles sont formulées auprès du Conseil d'Administration et étudiées au cas par cas.

*Remarque : l'enseignement n'est pas seulement un cours instrumental mais une ouverture vers la culture traditionnelle. Les élèves participent régulièrement à des festoù-noz, des concerts, des festivals voir stage et concours de musique traditionnelle (Bogue d'Or...). Des groupes émergent au sein de notre école.*

### **2. Résultats sociaux**

Nous privilégions les cours collectifs qui favorisent les échanges entre les élèves. Les parents se rencontrent d'autre part dans la salle d'attente et certains pratiquent le co-voiturage. De plus, quelques parents (pas assez nombreux....) participent activement à la vie de l'école et de l'association.

Aucune tranche d'âge n'est exclue de notre enseignement (6 mois à 70 ans). Nous facilitons ainsi les relations intergénérationnelles. Nous prévoyons faire une démarche pour faire intervenir nos élèves au futur EHPAD du Sel de Bretagne.

Nous favorisons la prise d'initiative des élèves. Exemple, la mise à disposition des locaux pour les répétitions en dehors des cours.

## **C) Implication dans la vie du territoire**

Nos manifestations créent des animations au sein de la commune. Nous participerons aux activités périscolaires liées à la nouvelle réorganisation du temps scolaire à l'école publique du Sel de Bretagne à partir de la rentrée 2013.

A la demande de la médiathèque de Bain, nous assurons un cycle mensuel de conférences « La Bretagne en 9 terroirs » lors de la saison 2012-2013.

Nous sommes sollicités par ailleurs pour des interventions ponctuelles lors de manifestations dans les communes environnantes.

Nos enseignants sont pour la plupart des musiciens renommés faisant partis de groupes connus en Bretagne et ailleurs. On parle du Sel-de-Bretagne à travers les Menhirs.

L'école les Menhirs est une référence en matière d'enseignement de musique traditionnelle.

## **CONCLUSION**

L'association a été créée autour d'un intérêt commun qui est la musique traditionnelle bretonne. Il est nécessaire que la forme de l'association se pérennise pour conserver cette idéologie.

Les adhérents montrent toujours de l'intérêt pour les manifestations dans cet esprit de convivialité entretenu par les bénévoles de l'association. Le principe même de la musique traditionnelle où chacun ne peut que se sentir à l'aise dépasse les effets de mode et de générations.

Toutefois, cet équilibre nous semble parfois fragile : les membres actifs du Conseil d'Administration sont de moins en moins nombreux, les démissionnaires ne sont pas remplacés, ce qui pose le problème du devenir de l'association. Le renouvellement au niveau de la Présidence pose problème. D'autre part, les adhérents se comportent de plus en plus en consommateurs et ne se sentent pas assez concernés par le fonctionnement associatif. Ceci est flagrant notamment lors des assemblées générales auxquelles très peu de membres participent (-de 5%).

Ceci peut faire craindre un effet de lassitude au niveau des bénévoles, le risque étant alors que le fonctionnement de l'école ne dépende que des enseignants et perde progressivement les valeurs auxquelles l'association est attachée. Toutefois, en l'état actuel des choses, le coordinateur pédagogique est lui-même imprégné de ces mêmes valeurs et constitue donc une garantie contre de telles dérives.